

Rapport Annuel 2017




SMIRGEOMES

Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour
l'Élimination des Ordures Ménagères de l'Est Sarthois



En vertu de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a pour objectif de présenter chaque année un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères

Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2017.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat qui lui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de réduction des déchets engagée de longue date.

Ce rapport est également disponible sur www.smirgeomes.fr
et au siège du syndicat 11 rue Henri Maubert, 72120 Saint-
Calais - tél : 02 43 35 86 05

Sommaire

Préambule

Présentation du SMIRGEOMES

I – La collecte des déchets ménagers

1. La collecte en porte-à-porte (PAP)
 - Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
 - Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)
2. La collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)
3. Un réseau de 13 déchèteries
 - Fréquentations
 - Tonnages
4. Récapitulatif des tonnages collectés

II – Les modes de traitement : le site du Ganotin

1. Le traitement des OMr
2. Le traitement des collectes sélectives
3. L'installation de stockage des déchets non dangereux
4. Les filières spécifiques : le traitement des déchets de déchèterie
5. Récapitulatif Traitement et Valorisation

III – Les outils incitatifs du projet environnemental

1. Les actions de prévention
2. Le mode de facturation : la Redevance Incitative
3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

IV – Les indicateurs financiers

1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes
2. Évolution des dépenses d'exploitation
3. Évolution des dépenses de fonctionnement
4. Évolution des recettes de fonctionnement
5. Évolution du coût moyen par habitant

V – Conclusion

Annexe 1

Des compétences pour un service public de gestion des déchets

Le **SMIRGEOMES** (*Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe*) est un Etablissement Public.

Le SMIRGEOMES exerce depuis 1981 sa mission de **Service Public** de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers.

(Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)

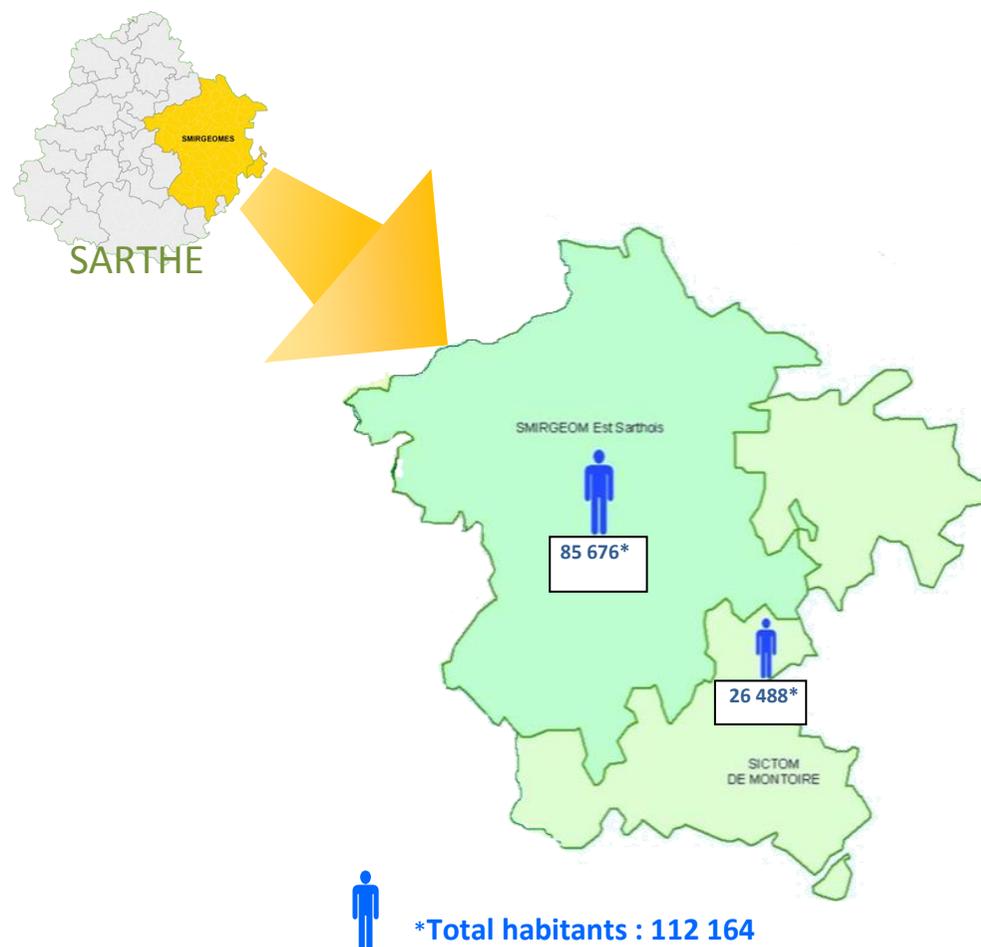
- **La collecte** : Ordures Ménagères résiduelles (OMr), emballages, papiers, verres et déchèteries.
- **Le traitement** : tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des résiduels.
- Depuis janvier 2013 : La compétence Traitement est exercée pour les 57 Communes du SICTOM de Montoire sur le Loir – La Chartre sur le Loir (une mutualisation des moyens pour optimiser les investissements).
- Depuis 01/2017 suite à la **** réorganisation territoriale (Loi NOTRe)** : 4 Communautés de Communes (CC) Sarthoises et 1 du Loir et Cher pour 2 communes ont transféré leurs compétences "Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés" au syndicat. Elles conservent la compétence de la facturation.

Pour la collecte :

85 676 habitants*
87 communes
5 Communautés de Communes
¼ du département de la Sarthe

Pour le traitement :

112 164 habitants (85 676 + 26 488) *
87 communes + 57 communes du SICTOM



Des objectifs pour un projet environnemental

Prévenir et réduire la production de déchets

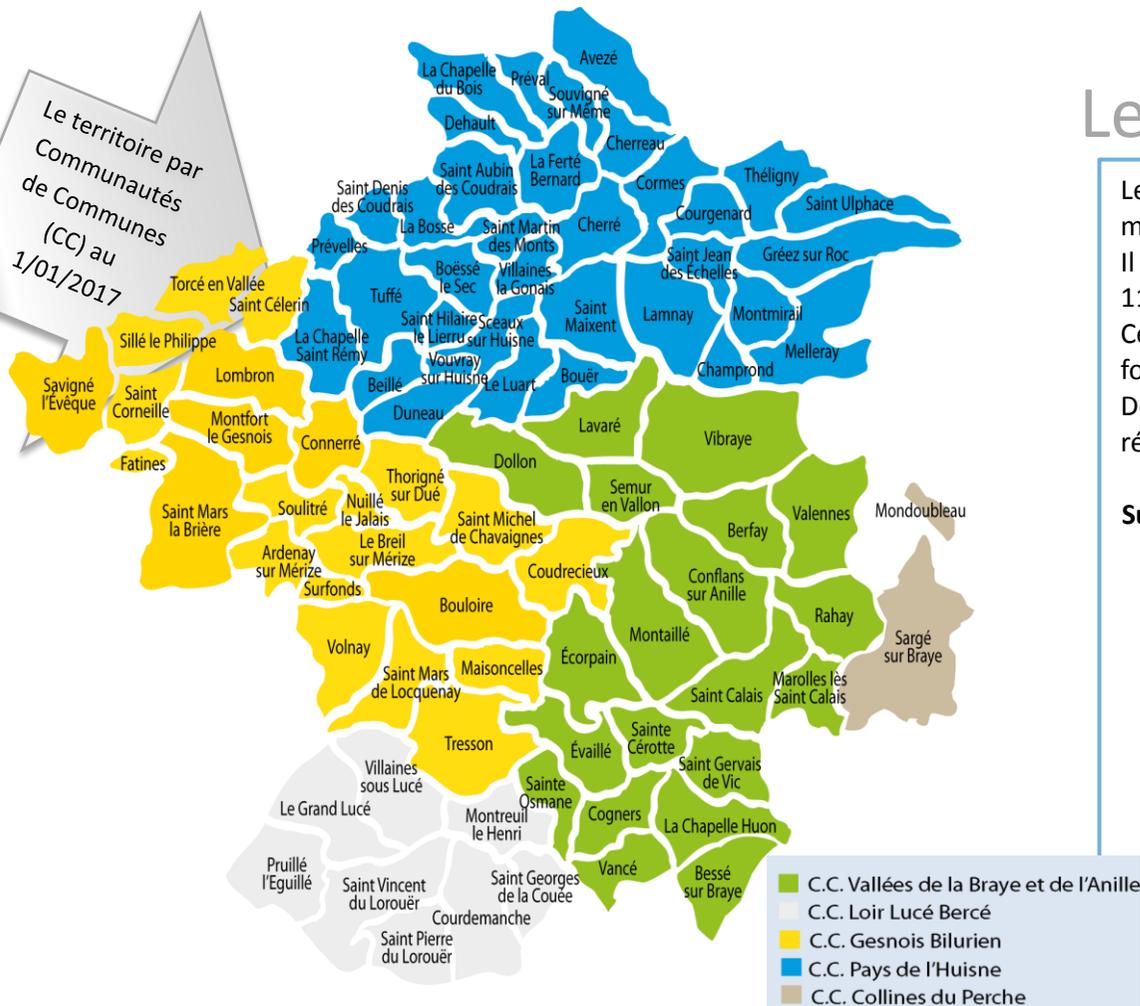
- ▶ Répondre aux orientations et obligations issues du Grenelle de l'environnement
- ▶ Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- ▶ Maîtriser les coûts

*Données INSEE 2014 (Population totale)

**Précisions sur les modifications des CC - Annexe 1

4/26

Le fonctionnement du syndicat



Le **Conseil Syndical** vote par délibérations le budget et décide de la mise en place des projets.

Il est composé de 88 **délégués**, issus des conseils communautaires + 11 du SICTOM.

Cet organe élit **un Président**, 6 vice-présidents et 23 membres qui forment le **Bureau Syndical**, responsable de la gestion de la structure.

Des **commissions** composées d'élus des différentes collectivités, réfléchissent sur les grandes orientations du syndicat.

Suite au nouveau schéma territorial (élections du 8 mars 2017) :

- ▶ **Michel ODEAU**, président
- ▶ **Jean Patrick MUSSARD**, Vice-président chargé des Finances
- ▶ **Michel FROGER**, vice-président, chargé de la collecte
- ▶ **Prosper VADE**, vice-président, chargé des Déchèteries
- ▶ **Patrick GREMILLON**, vice-président, chargé du Ganotin
- ▶ **Sylvie CHARTIER**, vice-présidente, chargée de la Prévention et de la Communication
- ▶ **Odile HUPENOIRE**, vice-présidente, chargée de la Mutualisation

Agents du SMIRGEOMES au 31 décembre 2017 :

- 30 agents :
- 14 agents au siège de St Calais
 - 13 agents sur les déchèteries
 - 3 agents de maintenance

➡ 28,22 équivalents temps pleins.

Des moyens à disposition des habitants

Une offre de services diversifiée, respectueuse de l'environnement qui développe des filières spécifiques de collecte pour limiter l'enfouissement des déchets ultimes.

- ▶ La collecte en porte à porte des OMr* tous les 15 jours (PàP**).
- ▶ La collecte sélective en porte à porte pour les emballages tous les 15 jours (PàP).
- ▶ La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre et le papier.
- ▶ Un réseau de 13 déchèteries.
- ▶ Le site du Ganotin pour le traitement, la valorisation et le tri.
- ▶ La Redevance Incitative (RI) sur 53 communes.
- ▶ Des actions de prévention et de réduction des déchets.

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**PàP : Porte à porte

I. La collecte des déchets ménagers :

Pour les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions).

Règlement de collecte du 3 oct. 2013.

- **Collectes en porte à porte (PàP) :** Collectes simultanée tous les 15 jours
 - Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)*
 - Le sélectif (emballages sur tout le territoire et papier pour la Ferté-Bernard)
- **Collectes en points d'apport volontaire :**
 - 409 Containers (PAV) : collecte du sélectif (emballages, papier et verres)
 - 13 déchèteries gérées en régie par le syndicat

La Collecte des OMr* tous les 15 jours

L'arrêté Inter préfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher du 17/09/2015 (n° DIRCOL 2015-0155) a permis le démarrage de la collecte en C0,5* le 4/01/2016 pour 2 ans sur l'ensemble du SMIRGEOMES (hors La Ferté Bernard). Cette dérogation de collecte a été renouvelée pour 6 ans le 15/12/2017.

Dans le cadre de ces modalités de collecte, le syndicat poursuit les mesures suivantes :

- **Conteneurisation de la collecte des OMr :** un gage d'hygiène
- **Rationalisation et optimisation des circuits de collecte** si nécessaire.
- **Maintien de collectes en C1* et en C2*** pour les producteurs dont la pratique d'utilisation du service et le volume de déchets fermentescibles a démontré la nécessité d'une collecte à une fréquence renforcée. (Cantines, hôpitaux ...)
- **Maintien du maillage du territoire en Points d'Apports Volontaires (PAV)**
- **Développement de filières en déchèteries qui favorisent le recyclage et le réemploi**
- **Suivi des réclamations**

Des mesures pour garantir salubrité publique et efficience du service public

Les fournitures de collecte

Fin 2017, nous comptons **42198** adresses de production.

Le SMIRGEOMES met à disposition de chaque foyer des contenants nécessaires à la collecte :

- **Bacs OMr*** : 6 modèles de 80 à 660 L, pucés pour le comptage des levées, **41 377 bacs OMr actifs fin 2017**. Livraisons et maintenance sont assurées en interne.
- **Sacs jaunes : 74160 rouleaux** (20 sacs par rouleau)
- **Sacs bleus pour la Ferté Bernard : 5 400 rouleaux** (15 sacs par rouleau)
- **Cartes d'accès en déchèterie** (éditées en 2017) : **2 449**

*C0,5 = Collecte tous les 15 jours

*C1 = Collecte hebdomadaire : Gros Producteurs (GP)

*C2 = Collecte bi-hebdomadaire : Très Gros Producteurs (TGP) = types cantines, maisons de retraite

I.1 Collecte en porte-à-porte (PàP) :

Ramassage assuré par la société COVED (marché public 2015 - 2020)

I.1.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont les Ordures Ménagères résiduelles, des déchets non-recyclables et non-toxiques.

Tonnage OMr 2016 : 9 792
Tonnage OMr 2017 : 9 865
115,14 Kg/hab/an - SMIRGEOMES.
190,90 Kg/hab/an – Région des Pays de la Loire *



I.1.2. Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)

→ Uniquement les emballages en métal, plastique et cartonnettes = **sac jaune**
Collectes tous les 15 jours en même temps que le Bac OMr

→ Papiers de lecture et d'écriture (La Ferté-Bernard) = **sac bleu**

Tonnage 2016: 3 074
Tonnage 2017: 3 253



Tonnage 2016 : 139
Tonnage 2017 : 123



I.2 Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV) :

Vidage assuré par la société COVED (marché public 2015-2020)

213 espaces de tri à disposition des habitants = **409** containers répartis sur le territoire (207 + 183 + 19).

Emballages en verre

207

Tonnage 2016 : 3 416
Tonnage 2017 : 3 453



Papiers

183

Tonnage 2016 : 1761
Tonnage 2017 : 1 663



Emballages en plastique, métal, cartonnettes

19

Uniquement en déchèteries

Tonnage 2016 : 44
Tonnage 2017 : 45



I.3 Un réseau de 13 déchèteries :



Apport des déchets recyclables ou encombrants non collectés en PàP* ou en containers (PAV).

→ Accessible aux professionnels sous certaines conditions :
facturation au volume.

I.3.1 Fréquentations

	2016	2017	Evolution
La Ferté Bernard	55534	60377	+ 8,72%
Thorigné sur Dué	35581	37931	+ 6,60%
Savigné l'évêque	30568	35258	+ 15,34%
St Mars la Brière	18012	16845	- 6,48%
Le Grand Luce	16554	16513	- 0,25%
Vibraye	16051	17889	+ 11,45%
Montaillé	13104	14318	+ 9,26%
Besse sur Braye	11519	12172	+ 5,67%
Maisoncelles	10726	10340	- 3,60%
Mondoubleau	10598	11270	+ 6,34%
Lombron	10227	12096	+ 18,28%
Tuffé	9082	10638	+ 17,13%
Montmirail	5843	6237	+ 6,74%
TOTAL	243399	261884	+ 7,59%

Fréquentation en hausse
261 884 visiteurs en 2017
+ 7,59 %



*PàP : Porte à porte



Localisation des déchèteries

I.3.2. Tonnages

En incitant au geste de tri et en développant les filières spécifiques, le SMIRGEOMES souhaite limiter l'enfouissement, les pollutions et les coûts.

	2016	2017	Evolution 2016/2017
Bois	2 118	1 985	- 6,3%
Métaux	1 075	1 130	+ 5,1%
Végétaux	8 161	8 413	+ 3,1%
Gravats	4 226	3 870	- 8,4%
Cartons	836	854	+ 2,1%
Plastiques	147	153	+ 3,5%
Mobilier	816	1 179	+ 44,4%
Pneumatiques	19	18	- 4,4%
*D.E.E.E	693	626	- 9,7%
**D.D.S	217	210	- 3,0%
SOS RECUP	3	2	- 19,0%
ECOTextile	347	309	- 8,9%
Corepile	11	9	- 22,0%
Nespresso	4	2	- 141,0%
Cartouche encre	1	1	- 10,6%
Amiante ciment	9	11	+ 11,2%
Non valorisables	4 316	4 251	- 1,5%
TOTAL	23 000	23 021	+ 0,1%

36% des déchets sont des déchets verts.

Des déchets enfouis sont à présent recyclés grâce aux nouvelles filières

Encore plus de déchets recyclés

Collectes spécifiques

écomobilier sur 9 déchèteries en 2017



1 fois par mois en déchèterie de la Ferté-Bernard



éco textile 98 conteneurs sur le territoire
Collecte de textiles usagés pour le recyclage



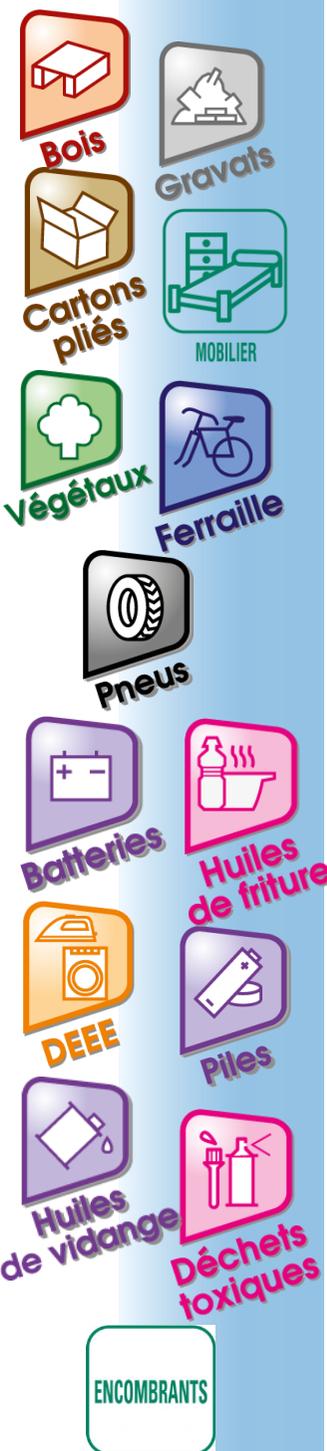
99 bornes à **piles** en Mairies, commerces, écoles



Benne 100 % pastique dur et souple sur 4 sites



Capsules NESPRESSO



Certains déchets étant très coûteux en traitement, le syndicat encourage les solutions alternatives (réemploi de déchets verts, dons, vente, réparation..).

*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DDS = Déchets Diffus Spécifiques issus de produits chimiques pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement

I.4 Récapitulatif des tonnages collectés

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
TONNAGES	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	14 639	13 918	12 140	11 867	11 157	10 521	9 792	9 865	+ 0,75 %
	Collectes sélectives	7 945	8 133	8 596	8 592	8 643	8 397	8 432	8 537	+ 1,25 %
	Déchèteries	19 882	20 501	20 836	21 387	24 307	21 772	22 938	23 021	+ 0,36 %
	TOTAL	42 466	42 552	41 572	41 846	44 107	40 690	41 162	41 423	+ 0,63 %
	Ratio kg/habitant/an	490	486	471	472	504	480	490	483	
	dont OMr	169	159	138	134	127	124	116,5	115,1	

- 33,5 % d'OMr depuis 2010

*Moyenne régionale 2015
597 kg/hab.

*Moyenne régionale 2015
190,90 kg/hab.

ORDURES MENAGERES en légère augmentation
Progression continue des COLLECTES SELECTIVES + 1,25 %
et des collectes en DECHETERIE + 0,36 %

**Recyclage et valorisation imposent la bonne qualité des gisements.
 Ensemble, optimisons les filières de collecte et évitons les erreurs de tri.*



* Plus d'information sur le tri sur notre site

* Données 2015 du Conseil Régional des Pays de la Loire

II. Les modes de traitements : Le site du Ganotin

II. 1. Le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)



2013

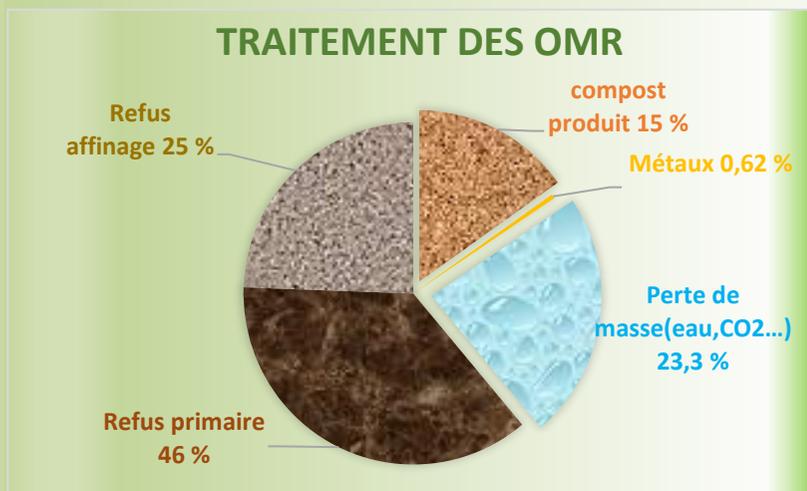


27/10/2017

Après 4,5 ans, l'exploitation de l'usine de traitement des Ordures Ménagères (UTOM) s'est arrêtée suite à 1 incendie survenu le 27/10/2017.

Du 1/01 au 27/10/2017 : 12 087 tonnes d'OMr traitées
 8 222 tonnes du SMIRGEOMES + 3 865 tonnes du SICTOM

Exploitation du traitement des OMr confiée à GEVAL (marché public 2013- 2018)



59,9 % du tonnage d'OMr entrant est stocké sur l'ISDND* de Montmirail

NCI Environnement (Marché public 2016-2018)

Du 28/10 au 31/12/2017

2 403 tonnes
 dont 1 643 T du SMIRGEOMES et 760 T du SICTOM

Expédition de tous les tonnages pour valorisation énergétique à l'usine SYNER'VAL du Mans (Véolia)

II. 2. L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



Fermeture du dernier casier d'enfouissement

Fin des travaux : printemps 2018



- Surveillance de la torchère prévue pour récupérer le biogaz des casiers
- Objectif = Protection environnement



Suivi de la station de traitement des lixiviats (jus des déchets enfouis)

Objectif = Protection environnement

II. 3. Le traitement des collectes sélectives

Maintenance et exploitation confiée à COVED (marchés publics 2015 - 2019) selon les modalités contractuelles suivantes :

Marché public du 1/04/2015 au 31/03/2017

- ♦ Tri, conditionnement et rechargement des emballages
 - ♦ Réception et rechargement du papier (SMIRGEOMES + SICTOM depuis 2015)
 - ♦ Mise en balles des cartons (SMIRGEOMES + SICTOM depuis 8/2016)
- Evacuation de tous les flux

*** Caractérisations du 1/01/2017 au 31/03/2017

- Taux de refus pour les emballages : 22,11 %.
- Taux de refus pour le flux du papier : 2,44 % pour la collecte en PàP et 2,20 % pour le PAV.

A partir du 1/04/2017 jusqu'au 31/03/2019

- ♦ Transfert de toutes les collectes sélectives : Réception et rechargement pour les opérations de tri et de valorisation.
- ♦ Maintien de la prestation de mise en balles des cartons

Emballages : Centre de tri PAPREC Seiches - 49

Carton : Suez (repreneur) - 72

Papier : Norske skog (repreneur) - 88

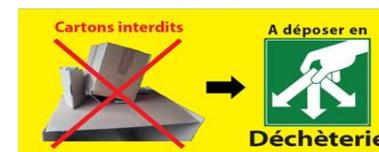
Verre : OI (repreneur) - 51

*** Caractérisations du 1/04/2017 au 31/12/2017

- Taux de refus pour les emballages : 18,08 %.
- Taux de refus pour le flux du papier : 1,69 % pour la collecte réalisée en PAV.

Vigilance : fin 2017, le repreneur nous a indiqué la présence de plus en plus importante de cartons ondulés avec le papier. De 3 à 8 %, des décotes sont appliquées sur le prix de reprise et au-delà, les flux sont refusés.

Une réflexion s'est ouverte également concernant les emballages afin de limiter les erreurs de tri encore trop fréquentes.



Recyclage et valorisation imposent la bonne qualité des gisements.

	Emballages		Papiers			Verre	Cartons déchèteries	
	*PàP	**PAV	PàP	PAV SMIRGEOMES	PAV MONTOIRE	PAV SMIRGEOMES	PAV SMIRGEOMES	PAV MONTOIRE
Tonnes	3 253,53	45,28	123,08	1 663,38	585,06	3 453,52	801,35	201,93
Total 2017 (T)	3 298,81		2 371,52			4 210,51	1 003,28	

Résultats issus des ***Caractérisations obligatoires réalisées (18 caractérisations/an-norme AFNOR) = indicateur de la qualité du tri qui permet de connaître la part des matériaux récupérés dans un flux de déchet et qui indique, également, le taux de refus (déchets mal triés non valorisables).

*PàP : Porte à porte

**PAV : Point d'Apport Volontaire

II. 4. Les filières spécifiques : le traitement des déchets de déchèterie

Destination et devenir des déchets collectés

Veillons aux erreurs de tri : mal triés à la maison ... les déchets n'arrivent pas à destination et ne sont pas recyclés.

Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrant)		NCI	NCI -> Montmirail (72)	Stockage
Bois		NCI	NCI -> Krono (45)	Recyclage hors Métaux (83 %)
			NCI -> Bio Masse (35)	Chaudière (10%)
			NCI (72)	Stockage (7 %)
Métaux		Passenaud	Passenaud (72)	Recyclage
Végétaux		Véolia	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		NCI	Valmat (72)	Remblayage
			Bourse à gravats (72)	Remblayage
Carton		NCI	Coved (72)	Recyclage
Plastique		Passenaud	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			Séché (53)	Stockage (2%)
Mobilier	Eco Mobilier	Véolia	Veolia (72)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
Pneumatiques	Aliapur	Mégapneu	Aliapur (69)	Recyclage
		NCI	NCI (72)	Recyclage
* DEEE	Ecologic	Envie 72	Envie 72	Démantèlement / Recyclage Réemploi
**DDS	EcoDDS	Bs Environnement	Bs Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
		Chimirec	Chimirec (35)	
	Hors Eco-DDS	Chimirec	Chimirec (35)	
Amiante		NCI	NCI (72)	Stockage Amiante liée



*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
**DDS = Déchets Diffus Spécifiques

II. 5. Récapitulatif Traitement et Valorisation :

Différents modes de traitement

Enfouissement	7384	soit	18,77	%
Valorisation organique (compost issu des OMr)	1 836	soit	4,67	%
Perte de masse (eau, CO2, ...)	2829	soit	7,16	%
Valorisation matière (valorisation emballages, métaux...)	18 684	soit	47,49	%
Valorisation organique (végétaux)	8 413	soit	21,38	%
Traitement des DDS**	210	soit	0,53	%

Total 39 346 t soit 100 %

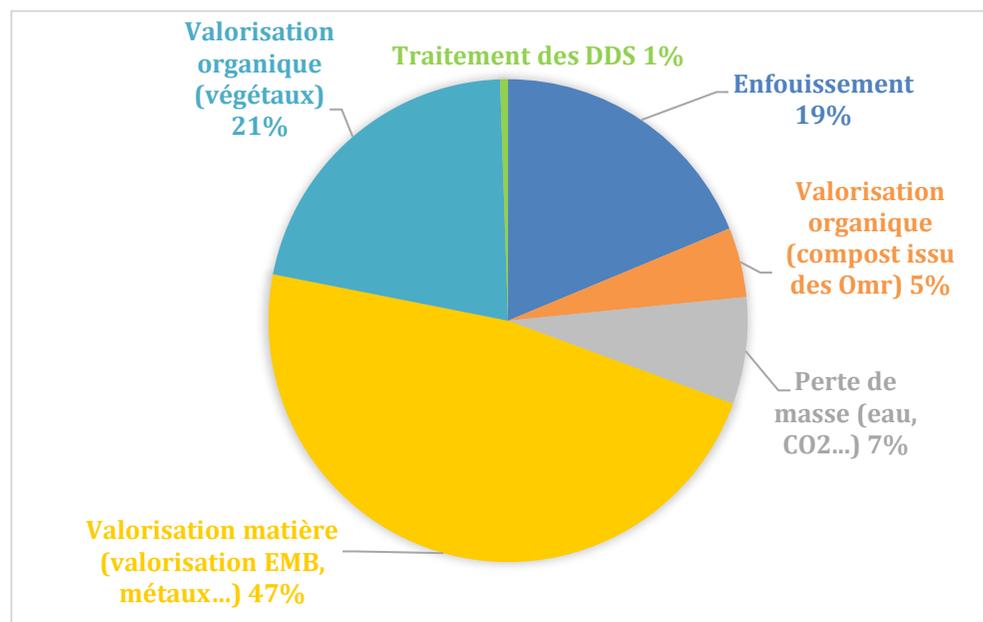
Refus d'UTOM* SMIRGEOMES
Encombrants
Refus du Centre de tri

8 537 t emballages (plastique, cartonnette, métal), verre et papier.
+ 10 147 t des déchèteries

74 % des 39 346 tonnes de déchets collectés **sont valorisés.**

Un résultat supérieur aux **45 % de valorisation matière** attendu par **le Grenelle de l'Environnement.**

Les différents modes de traitements



*UTOM = usine de Traitement des Ordures Ménagères

**DDS = Déchets Diffus Spécifiques

III. Les outils incitatifs du projet environnemental :

III.1. Les actions de prévention

Prévention



Sensibilisation



Animation de proximité

Porte-à-porte, actions pédagogiques, évènementiel

Réutilisation



Compostage et ateliers
5250 composteurs

Information



Campagne d'affichages Articles

Création en interne principalement dématérialisée

En partenariat

avec l'ensemble des acteurs locaux



Communication



III.2. Le mode de facturation : la Redevance incitative

↪ Concerne 26 826 bacs OMr pucés actifs au 31/12/2017 (53 communes concernées depuis le 1/01/2017 soit 65 % de la population du territoire)

Le principe

- ✓ Un abonnement aux services : Couvre les charges fixes des services et donne l'accès aux prestations.
- ✓ Une partie fixe : forfait de 16 levées annuelles obligatoires et taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), fixée en fonction de la taille du bac.
- ✓ Une partie variable : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.

Nombre moyen de levées en 2017

C.C. des Vallées de la Braye et de l'Anille (16 276 hab.)	C.C. Le Gesnois Bilurien (31 241 hab.)	C.C. Loir Lucé Bercé (5 891 hab.)	Mondoubleau (1 502 hab.)	Sargé-sur-Braye (1 081 hab.)	Moyenne
10,9	11,3	10,3	11,9	11,0	11,1

Historique du même indicateur depuis la mise en place de la RI en 2012 avant * 01 2017 - 63 communes

2016	10,8
2015	11,8
2014	12,2
2013	12,1
2012	12,3

Le nombre de levées est en diminution constante depuis 2012 avec une tendance à la stabilisation

*Précisions sur les modifications des CC - Annexe 1

III.3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

Prise en compte attentive, individualisée et suivi de toutes les réclamations (dysfonctionnements de collecte, questions et préoccupations des usagers) avec un enregistrement systématique dans le logiciel de gestion Proflux.

Une attention particulière a été apportée à toutes les situations sensibles dans le cadre de la **mise en place de la CO,5 le 4/01/2016** (p.1).

Nombre des réclamations totales (OMr* et CS**) enregistrées via Proflux

Sur 46 457 levées de bacs en moyenne par mois

Mois 2017	Nombre total de réclamations OMr/CS
Janvier	38
Février	25
Mars	29
Avril	54
Mai	60
Juin	68
Juillet	78
Août	57
Septembre	28
Octobre	44
Novembre	40
Décembre	22



Après une 1^o année d'adaptation et de calage
→ le nombre des réclamations s'est stabilisé et a diminué presque de moitié.

Les moyens mis en œuvre par le SMIRGEOMES ces dernières années ont permis de changer le rythme de collecte des OMr sans pour autant nuire à la qualité de la mission du service public confiée.

L'attention portée aux attendus et préconisations des services de l'Etat ainsi que la poursuite des outils précédemment déployés y ont contribué et ont permis le renouvellement de cette dérogation de collecte.



La CO,5 correspond aux besoins d'utilisation du service et est bien adoptée par les usagers. (cf page RI)

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**CS : Collectes Sélectives

IV. Les indicateurs financiers

IV.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes entre 2016 et 2017

**Attention : Modification des périmètres des CC au 1/01/2017 - Loi NOTRe*

Communautés de Communes (CC)	Participation 2016	Participation 2017	Différence 2016-2017
C.C. Pays Bilurien	599 619 €		599 619 €
C.C. Brières et Gesnois	1 931 043 €		1 931 043 €
*C.C. Le Gesnois Bilurien		2 542 062 €	-2 542 062 €
C.C. Pays Calaisien	845 201 €		845 201 €
*C.C. des Vallées de la Braye et de l'Anille		1 335 684 €	-1 335 684 €
*C.C. Huisne Sarthoise	2 201 466 €	2 542 205 €	-340 739 €
C.C. Val de Braye	839 445 €	- €	839 445 €
C.C. de Lucé	487 666 €	482 167 €	5 499 €
Mondoubleau	125 988 €	126 627 €	-639 €
Sargé sur Braye	84 830 €	86 512 €	-1 682 €
SMIRGEOMES	7 115 258 €	7 115 258 €	0 €

⇒ Stabilisation des montants des participations des collectivités adhérentes entre 2016 et 2017.

⇒ *Suite à la loi NOTRe au 1^{er} Janvier 2017, évolution des territoires (Cf annexe 1).

Depuis le 1er janvier 2013 le SICTOM DE MONTOIRE-LA-CHARTRE a transféré la compétence traitement au SMIRGEOMES. De ce fait, le SMIRGEOMES s'est substitué au SICTOM DE MONTOIRE-LA-CHARTRE en tant que partie aux contrats qui entrent dans le champ de la compétence transférée.

La hausse de 211 904 € correspond aux nouveaux contrats de 2017.

	Participation 2016	Participation 2017	Différence 2016-2017
SICTOM de MONTOIRE-LA-CHARTRE	1 144 719 €	1 355 923 €	+ 211 204 €

N.B. : Les participations sont votées début décembre de l'année n-1, c'est à dire qu'elles sont établies sur la base d'estimations, d'où un décalage avec les résultats constatés au 31 décembre de l'année n.

Le calcul des participations se base sur les évolutions de la population (RGP de l'INSEE - RGP 2013 : 84 008 habitants), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités.

Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'usager à travers la Redevance Incitative, la REOM ou la TEOM.

**Précisions sur les modifications des CC -Annexe 1*

IV.2 Évolution des dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

	Prestataires	2016	2017	Diff entre 2016 / 2017	Variation 2016 / 2017
Collecte des O.M.R.	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	1 347 469 €	1 406 383 €	58 914 €	4,37%
Traitement des O.M.R.	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : GEVAL	701 649 €	719 311 €	141 052 €	15,73%
	Ganotin Charbons actifs - Torchère - Saulaie	96 136 €	34 479 €		
Refus des OMR	Titulaire du marché : NCI/PAPREC	98 782 €	283 829 €		
		896 567 €	1 037 619 €		15,73%
Traitement des lixiviats	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : OVIVE	286 292 €	158 732 €	- 127 560 €	-44,56%
Collectes sélectives	Contrat d'exploitation	322 217 €	319 230 €	-	2 987 €
Apport volontaire	Titulaire du marché : COVED				
Collectes sélectives	Contrat d'exploitation	881 626 €	914 717 €	41 378 €	4,09%
Porte à porte	Titulaire du marché : COVED Achats de sacs de collectes JET SAC	130 930 €	139 217 €		
		1 012 556 €	1 053 934 €		4,09%
Transfert - Tri des matériaux des collectes sélectives	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	1 267 473 €	949 620 €	- 317 853 €	-25,08%
Déchèteries	Collecte et traitement des bennes confiés à 5 prestataires (MCV Véolia Propreté, COVED, NCI/PAPREC, PASSENAUD, CHIMIREC)	1 037 995 €	1 139 139 €	101 144 €	9,74%
SMIRGEOMES		6 170 569 €	6 064 657 €	- 105 912 €	-1,72%
Dépenses totales liées aux principales prestations de service					

Renouvellement du marché de tri des emballages au 1^{er} avril 2017.
Externalisation de la prestation suite à la fermeture du centre de tri d'Ecorpain.

	2016	2017	Diff entre 2016 / 2017	Variation 2016 / 2017
SICTOM MONTOIRE LA CHARTRE Dépenses totales des prestations transférées dans le cadre de la compétence Traitement (Traitement des OMR, tri des collectes sélectives et déchèteries)	839 811	1 126 603	286 792 €	34,15%

Hausse due au renouvellement des contrats du SICTOM de Montoire-La Chartre dont le titulaire est le SMIRGEOMES.
Compétence traitement transférée depuis le 1^{er} janvier 2013.

IV.3. Évolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2016	Dépenses réalisées en 2017	Evolution 2016/2017	
<i>Prestations de service SMIRGEOMES et SICTOM</i>	7 010 380 €	7 191 260 €	180 880 €	+2,58%
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	285 959 €	229 161 €	-56 798 €	-19,86%
<i>TGAP / Taxe communale</i>	347 613 €	316 431 €	-31 182 €	-8,97%
<i>Charges de personnel</i>	1 158 861 €	1 168 450 €	9 589 €	+0,83%
<i>Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction)</i>	56 810 €	58 261 €	1 451 €	+2,55%
<i>Charges financières (dont intérêts de la dette)</i>	415 823 €	393 241 €	-22 582 €	-5,43%
<i>Charges exceptionnelles</i>	51 751 €	428 €	-51 323 €	-99,17%
<i>Provisions</i>	98 000 €	159 500 €	61 500 €	+62,76%
<i>Amortissements</i>	225 938 €	251 416 €	25 478 €	+11,28%
MONTANT GLOBAL	9 651 135 €	9 768 148 €	117 013 €	+1,21%

⇒ Prestations de service du SMIRGEOMES :

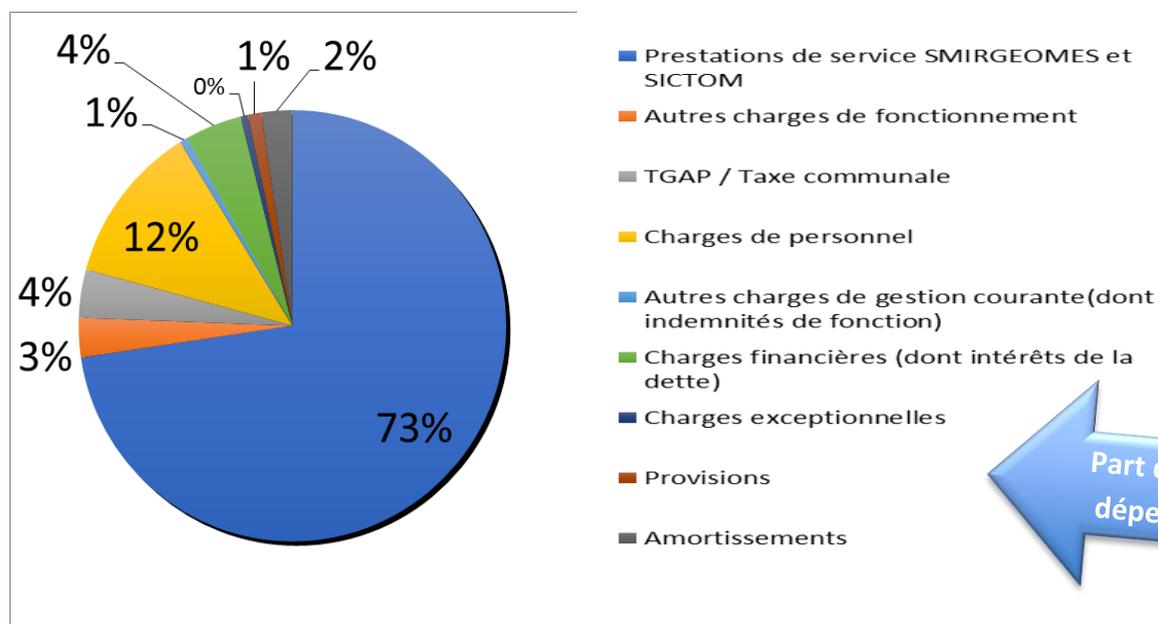
Externalisation de la prestation tri des emballages issus des collectes sélectives.

⇒ **Autres charges de fonctionnement :**
Renégociation de contrats

⇒ **TGAP et Taxes communales :**
Externalisation des enfouissements.

⇒ **Charges financières : pas d'emprunts réalisés depuis fin 2013.**

⇒ **Provisions pour litiges :** litiges et contentieux en cours.



Part de chaque dépense en %

IV.4. Évolution des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2016	Recettes réalisées en 2017	Evolution 2016/2017	
Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)	70 772 €	47 045 €	- 23 727 €	- 33,53%
Produits des services (vente des matériaux)	737 762 €	861 113 €	123 351 €	+16,72%
Participations SMIRGEOMES et Sictom	8 259 977 €	8 471 181 €	211 204 €	+2,56%
Le Mans Métropole Contribution de sortie (Commune de Champagné)	153 333 €	60 000 €	- 93 333 €	- 60,87%
Redevance des professionnels (Hors RI)	17 440 €	21 727 €	4 287 €	+24,58%
Soutien des éco-organismes (CITEO, Eco-Folio, OCAD3E)	1 825 390 €	1 596 885 €	- 228 505 €	- 12,52%
Soutien à la communication des éco-organismes	109 173 €	75 549 €	- 33 624 €	- 30,80%
Produits exceptionnels	13 833 €	106 850 €	93 017 €	+672,40%
Opération d'ordre	15 946 €	15 946 €	0 €	0,00%
MONTANT GLOBAL	11 203 628 €	11 256 296 €	52 669 €	+ 0,47%

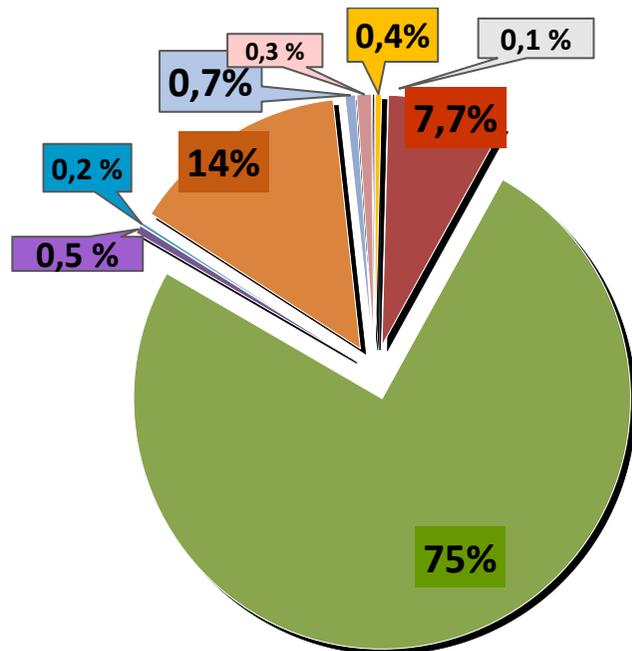
⇒ **Produits des services** : évolution de 30 % SMIRGEOMES et 70 % SICTOM de Montoire la Chartre (Papier, Cartons, Métaux)

⇒ **Participations** : SMIRGEOMES 2017 idem à 2016. Evolution SICTOM de Montoire la Chartre.

⇒ **Le Mans Métropole** contribution de sortie de la commune de Champagné au 1er avril 2015. Post exploitation pendant 7 ans.

⇒ **Soutien des éco-organismes** : CITEO (anciennement Eco Emballages) → baisse des soutiens.

⇒ **Produits exceptionnels TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : remboursement trop versé des années antérieures.

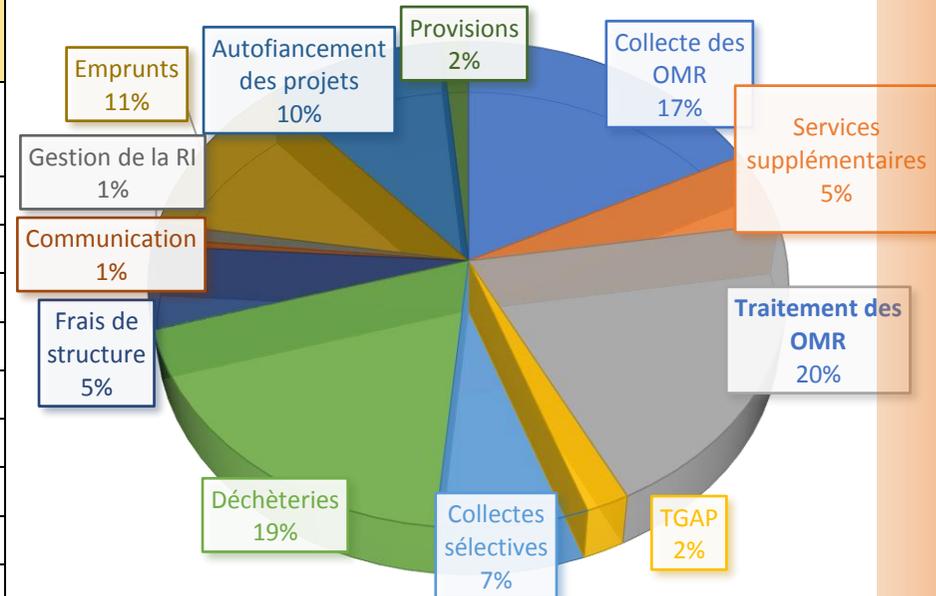


- Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)
- Produits des services (vente des matériaux)
- Participations SMIRGEOMES et Sictom de Montoire La Chartre
- Le Mans Métropole Contribution de sortie (Commune de Champagné)
- Redevance des professionnels (Hors Redevance Incitative et Territoire)
- Soutien des éco-organismes (CITEO, Eco-Folio; OCAD3E)
- Soutien à la communication des éco-organismes
- Produits exceptionnels
- Opération d'ordre

Part de chaque recette en %

IV.5. Évolution du coût moyen par habitant 2015-2016

LE FONCTIONNEMENT	2016	2017	Évolution 2016-2017
Collecte des OMR et Services supplémentaires	17,49 €/hab.	18,12 €/hab.	+ 3,6%
Traitement des OMR	15,64 €/hab.	16,08 €/hab.	+ 2,8%
TGAP	2,80 €/hab.	1,83 €/hab.	- 34,6%
Collectes sélectives	10,00 €/hab.	5,62 €/hab.	- 43,8%
Déchèteries	13,14 €/hab.	15,30 €/hab.	+16,4%
Frais de structure	4,71 €/hab.	4,52 €/hab.	- 4,0%
Communication	0,28 €/hab.	0,35 €/hab.	+ 25,0%
Gestion de la RI	1,10 €/hab.	0,93 €/hab.	- 15,5%
Emprunts	8,63 €/hab.	8,61 €/hab.	- 0,2%
Autofinancement des projets	1,49 €/hab.	7,70 €/hab.	+ 416,8%
Sictom de Montoire-régularisation	0,05 €/hab.	0,00 €/hab.	- 100,0%
Remboursement déficit de RI	0,62 €/hab.	0,00 €/hab.	- 100,0%
Provisions	1,17 €/hab.	1,19 €/hab.	+1,7%
MONTANT GLOBAL	77,12 €/hab.	80,25 €/hab.	+ 4,06%



Part des dépenses en % dans la participation par habitant

→ Externalisation de la prestation de tri des collectes sélectives.

→ **Formules de révision favorables.**

→ Mutualisation avec le SICTOM de Montoire la Chartre.

→ **Hausse des recettes d'exploitation.**

V. Conclusion

La démarche de rationalisation du fonctionnement du syndicat engagée depuis 2014 a permis d'équilibrer les finances et de maîtriser le coût du service pour les usagers à ce jour.

Les objectifs annoncés ont été majoritairement atteints grâce à une conjugaison de facteurs favorables qui ont permis de consolider ce résultat, à savoir :

- Les renouvellements favorables de plusieurs marchés,
- La renégociation de contrats,
- Le déploiement de nouvelles filières en déchèterie,
- La mutualisation de personnel avec le SICTOM de Montoire,
- Une météo favorable (pour traitement des déchets verts, lixiviats, etc.).

La collecte tous les 15 jours a contribué à cette rationalisation du service. Les retours positifs permettent ainsi de confirmer la réussite des efforts déployés par le syndicat et ses usagers au cours de ces dernières années pour asseoir son projet de réduction des déchets.

La **mutualisation** des services avec le SICTOM de Montoire - la Chartre a également généré des économies substantielles.

Toutefois, ces résultats aujourd'hui positifs ne nous exonèrent pas de rester prudent car des incertitudes pèsent sur 2018 :

- La baisse des soutiens de certains Eco-organismes
- La fluctuation du cours de certains matériaux
- La nouvelle redistribution de la carte territoriale
- Les évolutions des normes d'exploitation des sites et leur mise en sécurité

Conscient de ces enjeux, le syndicat entend poursuivre son projet environnemental dans un souci constant de maîtrise des coûts sans nuire à l'efficience et à la qualité du service public confié.

Ainsi, les prochaines étapes sont : d'une part, l'adhésion de notre collectivité à la Société Publique Locale (SPL) pour le centre de tri mutualisé avec le Loir-et-Cher et la Touraine (bassin de population : 910 000 habitants) ; d'autre part, la fusion avec le SICTOM Montoire-La Chartre au 1^{er} janvier 2020.

Les Communautés de Communes du territoire au 1/01/2017				Annexe 1 .
Communauté de Communes Vallées de la Brayre et de l'Anille	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien	Communauté de Communes Loir Lucé Bercé	Communauté de Communes Huisne Sarthoise	Communauté de Communes Collines du Perche
Communes rattachées à la CC du Val de Brayre jusqu'au 31/12/2016	Communes rattachées à la CC du Bilurien jusqu'au 31/12/2016		Communes rattachées à la CC du Val de Brayre jusqu'au 31/12/2016	Communes indépendantes jusqu'au 31/12/2016
- Berfay	- Ardenay-sur-Mérize	- Courdemanche	- Avezé	- Mondoubleau
- Bessé-sur-Brayre	- Bouloire	- Le Grand-Lucé	- Beillé	- Sargé-sur-Brayre
- Cogners	- Connerré	- Montreuil-Le-Henri	- Boëssé le Sec	
- Conflans-sur-Anille	- Coudrecieux	- Pruillé-L'Eguillé	- Bouer	
- Dollon	- Fatines	- Saint-Georges-de-La-Couée	- Champrond	
- Ecorpain	- Le-Breil-sur-Mérize	- Saint-Pierre-du-Lorouër	- Cherré	
- Evaillé	- Lombron	- Saint-Vincent-du-Lorouër	- Cherreau	
- La-Chapelle-Huon	- Maisoncelles	- Villaines-sous-Lucé	- Cormes	
- Lavaré	- Montfort-le-Gesnois		- Courgenard	
- Marolles-Les-Saint-Calais	- Nuillé-le-Jalais		- Dehault	
- Montaillé	- Saint-Célerin		- Duneau	
- Rahay	- Saint-Corneille		- Greez sur Roc	
- Saint-Calais	- Saint-Mars-de-Locquenay		- La Bosse	87 Communes depuis la fusion Tuffé et St Hilaire le Lierru = Tuffé Val de Chéronne
- Saint-Gervais-de-Vic	- Saint-Mars-la-Brière		- La Chapelle du Bois	
- Sainte-Cérotte	- Saint-Michel-de-Chavaignes		- La Chapelle St Rémy	
- Sainte-Osmane	- Savigné-L'Evêque		- La Ferté Bernard	
- Semur-en-Vallon	- Sillé-le-Philippe		- Lamnay	
- Valennes	- Soultré		- Le Luart	
- Vancé	- Surfonds		- Melleray	
- Vibraye (72320)	- Thorigné-sur-Dué		- Montmirail	
	- Torcé-en-Vallée		- Préval	
	- Tresson		- Prévelles	
	- Volnay		- St Aubin des Coudrais	
			- St Denis des Coudrais	
			- St Hilaire le Lierru	
			- St Jean des Echelles	
			- St Maixent	
			- St Martin des Monts	
			- St Ulphace	
			- Sceaux sur Huisne	
			- Souvigné sur Même	
			- Théligny	
			- Tuffé	
			- Villaines La Gonais	
			- Vouvray sur Huisne	
20 Communes	23 Communes	8 Communes	35 Communes	2 Communes

